



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUILLET 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 30 juin 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 juillet 2009

AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE PARIS -
REALISATION D'UNE FONTAINE CARREFOUR
RUE DE SOUCHE - MARCHE N° 05221A001 -
AVENANT N° 1

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 10 juillet 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Julie BIRET - Mme Elsie COLAS -

Secrétaire de séance : M. Patrick DELAUNAY -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Denis THOMMEROT donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Françoise BILLY donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Josiane METAYER
- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Chantal BARRE
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Michel PAILLEY
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Jean-Louis SIMON

**VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE PARIS - REALISATION D'UNE
FONTAINE CARREFOUR RUE DE SOUCHE - MARCHE N°
05221A001 - AVENANT N° 1**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Un marché a été attribué le 7 avril 2005 à la société Bornhauser Molinari Melun pour la réalisation de la fontaine de l'avenue de Paris/carrefour rue de Souché (lot 1 « *fontainerie* »). Bien que les travaux soient achevés, ce marché n'a toujours pas été soldé malgré plusieurs relances auprès du maître d'œuvre, le bureau d'études Egis Aménagement, pour obtenir les pièces administratives et comptables nécessaires.

Après des recherches effectuées en interne, il s'avère que la société Bornhauser a été dissoute de plein droit, et sans liquidation, par une fusion-absorption de la société Forclum Paris Ile de France Nord, en date du 28 septembre 2007. En conséquence, la société Forclum s'est substituée à la société Bornhauser dans tous ses droits et obligations pour l'exécution du marché sus-cité.

A ce titre, les sommes dues au titulaire sont portées au crédit de la société Forclum, notamment l'indemnité d'attente accordée par le Conseil Municipal du 23 octobre 2006. Cette décision et la convention s'y rapportant font suite à un arrêté préfectoral d'interdiction d'arrosage ayant entraîné une suspension de travaux durant 8 mois et en corollaire, des contraintes lourdes pour l'entreprise.

Pour autant, il convient de conclure un avenant de transfert avec la société FORCLUM.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant de transfert

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE